



Communiqué de presse
pour diffusion immédiate

Revente de billets : L'ADISQ et RIDEAU appellent à la vigilance !

Montréal, le 6 septembre 2023 – L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) et le l'Association professionnelle des diffuseurs de spectacles – RIDEAU s'unissent dans une campagne de sensibilisation afin d'encourager le grand public à la vigilance face au phénomène de revente de billets de spectacles. Afin de s'assurer de la fiabilité des informations relatives au spectacle et payer le JUSTE prix du billet, il est essentiel de visiter les sites internet des artistes et des salles de spectacles pour se procurer ses billets.

La reprise du spectacle, à la suite de la pandémie, a mis en lumière un problème très préoccupant en ce qui concerne la revente de billets de spectacles. Ainsi, certains détenteurs de billets qui avaient acheté leurs billets sur un site de revente, sans même parfois s'en rendre compte et en payant un prix plus élevé, n'ont pas reçu les informations transmises par les salles de spectacles quant aux annulations et aux reports des spectacles.

« L'ADISQ constate que le phénomène persiste et qu'il est important de continuer à sensibiliser nos publics. Nous appelons donc à la vigilance et demandons à l'ensemble de l'industrie du spectacle de se mobiliser face à cet enjeu qui impacte tous ses intervenants. En cette période d'inflation, il est plus important que jamais de payer le juste prix pour nos billets de spectacles. Les sites officiels d'artistes et de salles de spectacles ne sont pas automatiquement les premières propositions des moteurs de recherche. Il faut être prudents. » a commenté Eve Paré, directrice générale de l'ADISQ.

« Il est très important pour nous de conscientiser la population face à la confusion que peuvent créer les sites de revente de billets. Nous devons lui rappeler de prendre l'habitude de s'assurer à bien consulter les sites web officiels des lieux de diffusion. Bien souvent, les spectateurs achètent leurs billets sur les sites de revente en étant convaincus qu'ils ont accès à la bonne information. C'est faux. C'est très embêtant, pour le client, et pour l'artiste.», indique Julie-Anne Richard, directrice générale de RIDEAU.

Rappelons que l'an dernier, à l'initiative de l'ADISQ, Ludovick Bourgeois, Louis-Jean Cormier, Corneille, Lise Dion, Simon Leblanc, Fred Pellerin, Guylaine Tanguay, Marie Denise Pelletier et Joe Bocan avaient participé au lancement [d'une série de capsules vidéo](#) pour sensibiliser le public au phénomène de la revente de billets de spectacles et pour l'inviter à la vigilance !

La revente de billets étant balisée par la *Loi sur la protection du consommateur*, le public est fortement invité à se renseigner sur ses droits en la matière. L'Office de la protection du consommateur a d'ailleurs mis en ligne une [fiche-conseil](#) portant spécifiquement sur la question.

-30-

Source : ADISQ

Relations de presse :

ADISQ, Jasmine Guilbert : 514-842-5147 #273 | jguilbert@adisq.com

RIDEAU, Julie-Anne Richard : 514-598-8024 #223 | direction@associationrideau.ca

À propos de l'ADISQ

Joueur clé de l'industrie québécoise du disque, du spectacle et de la vidéo depuis 1978, l'ADISQ est une association professionnelle sans but lucratif au service de plus de 185 entreprises indépendantes, actives en production, commercialisation, édition, distribution, mais aussi promotion, gérance, et diffusion.

À propos de RIDEAU

Fondée en 1978, RIDEAU – l'Association professionnelle des diffuseurs de spectacles – travaille au développement et à la reconnaissance du secteur d'activité de ses membres ainsi qu'à la promotion de leurs besoins, droits et intérêts. Ses membres, dont les activités visent à favoriser l'accès de la population à une offre artistique diversifiée et de qualité, sont répartis sur tout le territoire québécois et en francophonie canadienne. RIDEAU c'est 170 membres, 350 salles de spectacles et festivals, des réseaux sur tout le territoire, 14 000 représentations de spectacles et 3,5 millions de spectateurs annuellement.